



Métiers de la petite enfance

Sommaire

Les fiches « Actuel Bourgogne » complètent les fiches nationales Actuel CIDJ

- ▶ 1 - CAP petite enfance
- ▶ 2 - Bac pro accompagnement, soins et services à la personne
- ▶ 3 - Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM)
- ▶ 4 - Auxiliaire de puériculture
- ▶ 5 - Educateur de jeunes enfants
- ▶ 6 - Puéricultrice
- ▶ 7 - Assistante maternelle
- ▶ 8 - Assistante familiale

**Centre Régional Information
Jeunesse de Bourgogne**
Maison des Associations
2 rue des Corroyeurs - Boîte LL1
21000 DIJON

Tél. : 03 80 44 18 29
(administratif)
03 80 44 18 35
(documentation)

Fax : 03 80 44 18 45

documentation@ijbourgogne.com

www.ijbourgogne.com

▶ 1 - CAP petite enfance

Il se prépare en deux ans.

Ce CAP s'adresse à des élèves issus de 3^{ème}, sur dossier d'orientation.

Les personnes diplômées contribueront au développement et à l'éducation de l'enfant, à l'entretien et à l'hygiène de son cadre de vie. Elles travailleront dans des collectivités d'enfants de 0 à 6 ans environ (écoles maternelles, garderies périscolaires, crèches, halte-garderies, centres de vacances), au domicile des parents, ou à leur propre domicile. Elles pourront devenir assistante maternelle ou Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM).

▶ CAP petite enfance

Côte d'Or

Lycée Désiré Nisard

19 rue de Seine - BP 70061
21402 CHÂTILLON-SUR-SEINE Cedex
Tél. : 03 80 91 82 82 - Fax : 03 80 91 82 92
e-mail : 0210013a@ac-dijon.fr
Site Internet : www.lycee-nisard.com
Conditions d'admission : anglais obligatoire

CFA Les Arcades

96 rue d'Auxonne
21000 DIJON
Tél. : 03 80 66 12 13 - Fax : 03 80 65 18 73
e-mail : arcades@arcades-formation.fr
Site Internet : www.arcadesformation.com
Modalités de formation : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation

Nièvre

Lycée des métiers François Mitterrand

1 rue Pierre Mendès France
58120 CHÂTEAU-CHINON
Tél. : 03 86 79 48 00 - Fax : 03 86 79 48 01
e-mail : 0580552k@ac-dijon.fr
Site Internet : www.lpfm.fr
Modalités de formation : contrat d'apprentissage



Saône-et-Loire

Lycée privé catholique chalonnais - LP2C

3 rue du Général Giraud
71331 **CHALON-SUR-SAÔNE**
Tél. : 03 85 45 83 35 - Fax : 03 85 41 04 18
Site Internet : www.lp2c-chalon.com

CFA de l'Education nationale de Bourgogne

141 avenue Boucicaut - BP 99
71321 **CHALON-SUR-SAÔNE** Cedex
Tél. : 03 85 43 87 67 - Fax : 03 85 41 94 48
e-mail : cfa@ac-dijon.fr
Site Internet : www.cfabourgogne.com
*Modalités de formation : contrat d'apprentissage
lieu des cours : LP François Mitterrand à Château-Chinon
(58).*

Lycée professionnel privé Sainte-Marguerite-Marie

Les Janots
71220 **VEROSVRES**
Tél. : 03 85 24 80 51 - Fax : 03 85 24 83 71
e-mail : verosvres@cneap.fr
Site Internet : www.lycee-saintemarguerite.org
*Note : Les cours ont lieu au centre de formation de Mâcon
- Impasse A. Calmette - 71000 Mâcon - Tél. : 03 85 32 85
50.
Modalités de formation : formation continue*

Yonne

Lycée des métiers Vauban

22 rue Faidherbe - BP 60
89010 **AUXERRE** Cedex
Tél. : 03 86 72 59 80 - Fax : 03 86 72 59 81
e-mail : 0890819g@ac-dijon.fr
Site Internet : <http://lyc89-vauban.ac-dijon.fr>

2 - Bac pro accompagnement, soins et services à la personne

Ce nouveau Bac Pro (en trois ans) remplace l'ancien BEP carrières sanitaires et sociales. Les titulaires de ce Bac Pro peuvent avoir accès aux poursuites d'études des secteurs de la Santé et du Social et en particulier aux BTS du champ sanitaire et social.

L'accent de cette formation est mis sur la qualité des pratiques professionnelles (22 semaines de stage réparties sur 3 ans).

Ce sont les 4 âges de la vie qui sont pris en compte dans cette formation :

- Enfance
- Adolescence,
- Adulte,
- Personnes âgées.

Deux options possibles :

- Option A : « à domicile »
- Option B : « en structure »

Côte d'Or

Lycée Etienne-Jules Marey

5 rue du 16ème Chasseurs
21200 **BEAUNE**
Tél. : 03 80 24 83 00 - Fax : 03 80 24 83 01
e-mail : 0212045j@ac-dijon.fr
Site Internet : www.lycee-marey-beaune.fr
- option B en structure

Lycée privé Saint-Vincent - Saint-Bernard

9 rue Ernest Humblot
21400 **CHÂTILLON-SUR-SEINE**
Tél. : 03 80 91 52 05 - Fax : 03 80 91 52 10
e-mail : saint.vincent.sec@wanadoo.fr
Site Internet : www.lyceesaintvincent.fr
*- option A à domicile
- option B en structure*

Lycée Désiré Nisard

19 rue de Seine - BP 70061
21402 **CHÂTILLON-SUR-SEINE** Cedex
Tél. : 03 80 91 82 82 - Fax : 03 80 91 82 92
e-mail : 0210013a@ac-dijon.fr
Site Internet : www.lycee-nisard.com
- option A à domicile

Lycée privé Les Arcades

13 rue du Vieux Collège - BP 61830
21018 **DIJON** Cedex
Tél. : 03 80 68 48 28 - Fax : 03 80 68 48 18
e-mail : lycee.prive.les.arcades@wanadoo.fr
Site Internet : www.lyceelesarcades.com
*- option A à domicile
- option B en structure*

Lycée Simone Weil

1 rue Pelletier de Chambure - 21000 **DIJON**
Tél. : 03 80 63 04 80 - Fax : 03 80 64 04 99
e-mail : 0212015b@ac-dijon.fr
*- option A à domicile
- option B en structure*

Nièvre

Lycée des métiers François Mitterrand

1 rue Pierre Mendès France
58120 **CHÂTEAU-CHINON**
Tél. : 03 86 79 48 00 - Fax : 03 86 79 48 01
e-mail : 0580552k@ac-dijon.fr
Site Internet : www.lpfm.fr
- option B en structure

Lycée privé Simone Dounon

5 rue Marcelin Berthelot
58200 **COSNE-COURS-SUR-LOIRE**
Tél. : 03 86 28 00 58 - Fax : 03 86 26 93 28
Site Internet : www.lyceedounon.com
- option B en structure



Lycée Jean Rostand

9 boulevard Saint Exupéry
58000 NEVERS
Tél. : 03 86 60 36 00 - Fax : 03 86 60 36 29
e-mail : 0580050p@ac-dijon.fr
Site Internet : <http://lp58-rostand.ac-dijon.fr>
- option A à domicile

Lycée privé L'Espérance

10 rue du Cloître Saint-Cyr - 58000 NEVERS
Tél. : 03 86 61 16 67 - Fax : 03 86 57 89 55
Site Internet : www.lycee-privé-esperance.fr
- option B en structure

Lycée privé Thérèse Desreumaux

4 route de La Machine
58300 SAINT-LÉGER-DES-VIGNES
Tél. : 03 86 25 08 59 - Fax : 03 86 25 59 69
e-mail : LP.T.Desreumaux@wanadoo.fr
Site Internet :
<http://perso.orange.fr/lycee.desreumaux>
- option B en structure

Saône-et-Loire

Lycée privé Saint-Lazare

7 rue Saint-Germain - BP 138
71400 AUTUN
Tél. : 03 85 86 97 97 - Fax : 03 85 86 97 99
e-mail : esca71@wanadoo.fr
Site Internet : www.esca71.com
- option A à domicile

Lycée privé catholique chalonnais - LP2C

3 rue du Général Giraud
71331 CHALON-SUR-SAÔNE
Tél. : 03 85 45 83 35 - Fax : 03 85 41 04 18
Site Internet : www.lp2c-chalon.com
- option A à domicile
- option B en structure

Lycée Julien Wittmer

13 rue de Champagny - 71120 CHAROLLES
Tél. : 03 85 88 01 00 - Fax : 03 85 88 01 08
e-mail : 0710018j@ac-dijon.fr
Site Internet : <http://lyc71-wittmer.ac-dijon.fr>
- option A à domicile
- option B en structure

Lycée Françoise Dolto

1 rue du Capitaine Priet - BP 185
71307 MONTCEAU-LES-MINES
Tél. : 03 85 57 87 87 - Fax : 03 85 58 33 94
e-mail : 0710079a@ac-dijon.fr
- option A à domicile
- option B en structure

Lycée privé Sacré-Coeur

22 avenue de Charolles - BP 153
71604 PARAY-LE-MONIAL Cedex
Tél. : 03 85 81 03 75 - Fax : 03 85 81 50 00
e-mail : lycee.sacre.coeur@wanadoo.fr
Site Internet : www.scformation.fr
- option A à domicile
- option B en structure

Yonne

Lycée des métiers Vauban

22 rue Faidherbe - BP 60
89010 AUXERRE Cedex
Tél. : 03 86 72 59 80 - Fax : 03 86 72 59 81
e-mail : 0890819g@ac-dijon.fr
Site Internet : <http://lyc89-vauban.ac-dijon.fr>
- option B en structure

Lycée Chevalier d'Eon

2 place Edmond Jacob
89700 TONNERRE
Tél. : 03 86 55 08 01 - Fax : 03 86 55 25 78
e-mail : 0890032b@ac-dijon.fr
Site Internet : <http://pagesperso-orange.fr/lyceon>
- option A à domicile

3 - Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles (ATSEM)

L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM) est un agent territorial, c'est-à-dire qu'il est **employé et recruté sur concours par une collectivité territoriale** (une mairie). Généralement, le recrutement se fait sur titre avec un entretien.

Les tâches effectuées par les ATSEM sont : accueil des enfants, maintien de l'hygiène de l'établissement, préparation matérielle des activités et décoration de la classe et éventuellement participation à ces activités, accompagnement de l'enfant dans les différentes étapes de la vie quotidienne qui concourent à son autonomie et à sa socialisation (habillage, déshabillage, lavage des mains, toilette, goûter, etc...).

L'ATSEM travaille essentiellement dans les petites sections des écoles maternelles.

Il est nommé par le maire après avis du directeur de l'école pour les écoles publiques, et par le directeur pour les écoles privées. **Il doit être titulaire du CAP petite enfance** (voir chapitre 1).

Modalités de recrutement :

Les concours d'ATSEM sont organisés par les centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT) de chaque département. Il est ouvert uniquement aux personnes titulaires du CAP petite enfance.

Pour connaître le calendrier des concours, se renseigner directement auprès des centres de gestion de la fonction publique territoriale (CGFPT). Les adresses des CGFPT se trouvent dans la **fiche Actuel Bourgogne n°2.0** « Travailler dans les fonctions publiques ».

Attention : La réussite au concours ne vaut pas recrutement. Elle permet seulement d'être titularisé lorsque le candidat a trouvé un poste.



La personne reçue au concours est inscrite d'office pendant un an sur liste d'aptitude. Cette liste circule dans toutes les mairies. Si, à la fin de la première année, le titulaire du concours n'a pas de poste, il peut se réinscrire pour une deuxième et une troisième année. Si à la fin de celles-ci, il n'a toujours pas d'emploi, il perd le bénéfice du concours. Il est donc préférable que le candidat contacte lui-même les mairies auprès desquelles il souhaite postuler pour trouver un poste.

Le concours n'est pas forcément organisé chaque année.

4 - Auxiliaire de puériculture

L'auxiliaire de puériculture est une spécialiste des tous petits, de 0 à 5 ans. Elle prend en charge l'enfant bien portant, malade ou handicapé en liaison avec une équipe pluridisciplinaire, en milieu hospitalier ou extra hospitalier.

De manière générale, l'auxiliaire de puériculture travaille sous la direction et en collaboration d'une puéricultrice, infirmière, un pédiatre ou d'une sage-femme.

Formation

Pour exercer cette profession, il faut posséder le **Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture**.

Conditions d'admission

- Être âgés de **17 ans** au moins à la date d'entrée en formation.
- **Aucune condition de diplôme** n'est requise pour se présenter aux épreuves écrites d'admissibilité.

Sélection

- **Des épreuves écrites d'admissibilité**
Une analyse de texte sur un sujet d'actualité en lien avec le domaine sanitaire et social et **un test de 10 questions** de biologie humaine et de mathématiques.
- **Une épreuve orale d'admission**
consistant en un **entretien de 20 minutes** maximum avec le jury à partir d'un thème relevant du domaine sanitaire et social (précédé de 10 minutes de préparation).

Sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale :

- Les titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV (bac)
- Les titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (ex : BEP carrières sanitaires et sociales, BEPA services aux personnes, CAP petite enfance....)
- Les titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;

- les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'État d'Infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

La formation préparant au **Diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture** est assurée par des écoles agréées par le ministère des Affaires Sociales. En Bourgogne, il n'existe qu'une seule école préparant à ce diplôme :

Renseignements et inscription

Institut régional de formation sanitaire et sociale - Quétigny - IRFSS

Institut de formation de la croix rouge française
21 boulevard Olivier de Serres
21800 QUETIGNY

Tél. : 03 80 77 10 41 - Fax : 03 80 77 10 42

e-mail : ifsi.quetigny@croix-rouge.fr

Site Internet : <http://irfss-bourgogne.croix-rouge.fr>

Durée : 10 mois de septembre à juillet.

Coût scolarité : 4 000 € environ.

Inscription : jusqu'au 15 février de chaque année.

Nombre de places : 30

Aides financières

Des bourses peuvent être obtenues, s'adresser au **Conseil régional de Bourgogne**.

La demande de bourse doit être effectuée entre le 1^{er} août et le 20 septembre de chaque année scolaire.

Les demandes devront être faites directement en ligne sur le site Internet du Conseil régional de Bourgogne : **www.cr-bourgogne.fr**

Pour toutes demandes d'information : bourses.sanitaires_sociales@cr-bourgogne.fr

Gratuité de la formation :

Le conseil régional de Bourgogne prend en charge les frais de formation **pour les demandeurs d'emploi** justifiant de 3 mois d'inscription à Pôle-Emploi dans les 12 derniers mois à la date d'entrée en formation.

Renseignements sur le site Internet du Conseil régional de Bourgogne : **www.cr-bourgogne.fr** ou au **0 800 888 111** (numéro vert, gratuit depuis un poste fixe)

5 - Éducateur de jeunes enfants

Cet éducateur a pour rôle de favoriser le développement et l'épanouissement des jeunes enfants (moins de 7 ans) qui, pour un temps plus ou moins long, se trouvent hors de leur famille. L'éducateur de jeunes enfants est amené à travailler dans des lieux très divers :

- secteur socio-éducatif (crèche, halte-garderie, foyer de l'enfance, Institut médico-éducatif, relais assistantes maternelles),
- secteur sanitaire (pédiatrie, chirurgie infantile),



- structures de loisirs (centre de loisirs, ludothèque).

► Formation

L'exercice de cette profession est subordonné à l'obtention du **diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants (DEEJE)**.

► Conditions d'admission

soit être titulaire :

- du baccalauréat (ou d'un diplôme équivalent),
- ou d'un diplôme d'État du travail social ou paramédical sanctionnant une formation professionnelle de niveau IV (bac).
- ou du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture, du CAP petite enfance, du diplôme d'État d'aide médico-psychologique, du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et justifier d'une expérience professionnelle de 3 ans dans le domaine de la petite enfance,

soit, si l'on ne possède aucun de ces diplômes, **subir avec succès l'examen de niveau organisé par la DRJSCS**.

Se renseigner auprès de la DRJSCS dès le mois de septembre (l'examen ayant lieu généralement début décembre).

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bourgogne - DRJSCS

Pôle formations, certifications, professions, emploi
Service des professions sociales
10 boulevard Carnot - BP 13430
21034 **DIJON** Cedex
Tél. : 03 80 68 39 00 – Fax : 03 80 68 39 01
e-mail : drjscs21@drjscs.gouv.fr
Site Internet : www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr

► Concours d'entrée

Un examen d'admission est organisé chaque année par l'école (l'IRTESS est agréé pour 30 étudiants par année de formation). Cet examen comporte des épreuves écrites et orales dans le but d'apprécier l'aptitude des candidats à suivre la formation d'éducateur de jeunes enfants.

Les inscriptions se font par Internet : www.irtess.fr de mi-octobre à début décembre.

Les épreuves écrites ont lieu fin janvier et les épreuves orales en mars-avril. La rentrée se fait en septembre.

► Coût des épreuves d'admission et frais de scolarité

Épreuves écrites : 107 €

Épreuves orales : 100 €

A titre indicatif, les frais de scolarité 2011/2012 s'élèvent à 484 € par an.

► Aides financières

Des bourses peuvent être obtenues, s'adresser au **Conseil régional de Bourgogne**.

La demande de bourse doit être effectuée entre le 1^{er} août et le 20 septembre de chaque année scolaire.

Les demandes devront être faites directement en ligne sur le site Internet du Conseil régional de Bourgogne : www.cr-bourgogne.fr

Pour toutes demandes d'information : bourses.sanitaires_sociales@cr-bourgogne.fr

► Déroulement de la formation

La formation se déroule sur 3 ans et comprend, en alternance :

- 1 500 heures de formation théorique réparties en 4 domaines de formation,
- 60 semaines de stage.

Ce diplôme n'est préparé que dans un seul établissement en Bourgogne :

Institut régional supérieur du travail éducatif et social - IRTESS

2 rue du Professeur Marion
21000 **DIJON**

Tél. : 03 80 72 64 90 - Fax : 03 80 36 45 38

e-mail : contact@irtess.fr

Site Internet : www.irtess.fr

► Adresses utiles

Des informations complémentaires sur ce métier peuvent être obtenues auprès des antennes locales de la **Fédération Nationale des Educateurs de Jeunes Enfants**.

Côte d'Or

FNEJE Côte d'Or

Annick MICHEL

e-mail : fneje-cote-dor@fneje.fr

Site Internet : <http://fneje21.canalblog.com>

Nièvre

FNEJE Nièvre

Nicole TREMEAU-FRADET

e-mail : fneje-nievre@fneje.fr

Saône-et-Loire

FNEJE Saône-et-Loire

Agnès RAMEAU

e-mail : fneje-saone-et-loire@fneje.fr ou

fneje71@live.fr

Site Internet : <http://fneje71.canalblog.com>



► 6 - Puéricultrice

La puéricultrice est une infirmière ou une sage-femme diplômée qui a suivi une année de formation spécifique dans une école de puériculture. Elle contribue à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant dans sa famille et dans les différentes structures d'accueil. Elle exerce dans les services de PMI (Protection Maternelle et Infantile), les crèches, les services d'enfants et de maternité des hôpitaux, les écoles des professions paramédicales et les collèges techniques. Elle assure des fonctions d'éducation, de prévention, de soins, d'encadrement, de formation au sein d'équipes pluri-disciplinaires médico-sociales et éducatives. Elle doit être capable de suivre des directives et de prendre des responsabilités.

► Formation

L'exercice de cette profession est soumis à la possession du **Diplôme d'État de Puéricultrice**. La formation dure **12 mois à temps plein**.

► Conditions d'admission

Pour préparer le Diplôme d'État de Puéricultrice, il faut être titulaire d'un **Diplôme d'État d'Infirmière ou de Sage-Femme** (90% des puéricultrices sont des infirmières). Aucune limite d'âge n'est exigée. Il faut également réussir le concours d'entrée (écrit + oral).
L'école de Dijon est agréée pour 22 étudiants.

► Renseignements et inscription

Ecole d'infirmières puéricultrices de Dijon

Centre hospitalier universitaire
2 rue Jules-Violle - BP 87 909
21079 **DIJON** Cedex
Tél. : 03 80 29 33 69 - Fax : 03 80 29 53 69
e-mail : ecole.reg.ipde@chu-dijon.fr
Site Internet : www.chu-dijon.fr
Durée : 1 an
Coût : 4 770 € (scolarité).

► 7 - Assistante maternelle

L'assistante maternelle est une personne agréée par les services d'action sociale du Conseil Général, pour accueillir moyennant salaire, un ou plusieurs enfants à son domicile. Elle a un rôle complémentaire de celui des parents. Elle participe à l'éveil de la personnalité de l'enfant. Elle doit être disponible et engager avec l'enfant une relation affective relativement longue.

L'**assistante maternelle** doit être agréée. Les formulaires de demande d'agrément ou de

renouvellement sont à retirer auprès du service « assistante maternelle » du département.

► Où adresser votre demande d'agrément ?

Côte d'Or

Conseil Général de la Côte d'Or

Service protection maternelle et infantile
1 rue Joseph Tissot - BP1601
21035 **DIJON** cedex
Tél. : 03 80 63 66 28 (secrétariat des assistantes maternelles).
Site Internet : www.cg21.fr

Nièvre

Conseil Général de la Nièvre

Direction Départementale de la Solidarité - Service PMI - Santé Publique
Hôtel du département
Rue de la Chaumière - BP 839
58039 **NEVERS** cedex
Tél. : 03 86 60 69 07/12
e-mail : dsd@cg58.fr
Site Internet : www.cg58.fr

Saône-et-Loire

Conseil Général de Saône-et-Loire

Direction Générale Adjointe aux Solidarités
Direction de l'Enfance et des familles
Service de Protection Maternelle et Infantile / Petite Enfance
Espace Duhesme
18 rue de Flacé - 71026 **MÂCON** cedex 9
Tél. : 03 85 39 56 17
Site Internet : www.cg71.fr

Yonne

Conseil Général de l'Yonne

Service de l'Action Sociale et Santé
Service PMI
14 rue Michelet - 89089 **AUXERRE** cedex
Tél. : 03 86 72 88 55
(Les demandes d'agrément sont à faire par courrier).
Site Internet : www.lyonne.com

► 8 - Assistante familiale

L'assistante familiale (ou assistante maternelle permanente) accueille, à son domicile, des enfants, des adolescents ou de jeunes majeurs à temps plein (7 jours sur 7 et 24 heures sur 24). Il faut obtenir un agrément auprès du Conseil Général de son département (service PMI) après vérification que les conditions d'accueil garantissent la santé, la sécurité et l'épanouissement des enfants accueillis (adresses au chapitre précédent).



L'assistante familiale travaille pour un organisme de placement, souvent dépendant du Conseil Général, le plus connu étant l'ASE (Aide Sociale à l'Enfance).

Le **diplôme d'État d'assistant familial** s'obtient après un stage préparatoire à l'accueil de l'enfant (60 h) organisé par l'employeur. Et une formation de 240 h en alternance sur 2 ans.

Cette formation est destinée aux assistants familiaux agréés et en situation d'emploi au sein d'associations ou de collectivités territoriales.

En Bourgogne le diplôme d'Etat d'assistant familial est préparé par l'IRTESS :

Institut régional supérieur du travail éducatif et social - IRTESS

2 rue du Professeur Marion

21000 **DIJON**

Tél : 03 80 72 64 50 - Fax : 03 80 36 45 38

e-mail :contact@irtess.fr

Site Internet : www.irtess.fr

► Bon à savoir

Il existe des formations dans le cadre des métiers de l'animation, proche de l'enfance-jeunesse :

- le **BAPAAT** (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien) **option** : « **loisirs du jeune et de l'enfant** ».
- le **BPJEPS** (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport)

Voir la **fiche régionale Actuel Bourgogne n°2.49** : « *Métiers de l'animation socioculturelle* ».

► Pour en savoir plus

Fiches nationales Actuel CIDJ :

- n°2.78 : « *Les métiers de la petite enfance* »
- n°2.741 : « *Infirmier(ère) et puéricultrice* »

Guide de L'Étudiant :

- « *Les métiers avec des enfants* » : mai 2008.

Fiches métiers de la MIP de Louhans :

- « *CAP petite enfance* » - octobre 2009
- « *Assistante maternelle - Assistante familiale* » - mai 2007.
- « *Educateur de jeunes enfants* » - septembre 2007.
- « *Auxiliaire de puériculture* » - novembre 2011.

Les fiches métiers de la MIP de Louhans sont consultables au CRIJ Bourgogne et sur le site

Internet de la MIP de Louhans : **www.mip-louhans.asso.fr**

Publication du conseil régional de Bourgogne :

- « *Guide des formations sanitaires et sociales en Bourgogne* » - édition 2011.
- Document téléchargeable sur le site Internet du conseil régional : www.cr-bourgogne.fr

Site Internet :

- www.metiers.santesolidarites.gouv.fr
- Le portail des métiers de la santé et du social.

